

Association pour la Vie de la Paroisse Saint-Germain du Lac
52 chemin du Mont-Baret
74290 ALEX
Š : avpsgdl@tvs74.com

Maison de la conférence
des Evêques de France
Service juridique
58, avenue de Breteuil
75007 Paris

Vendredi 13 mars 2015

**Droit de réponse sur la consultation du service juridique
de la Conférence des Evêques de France**

Dans l'article du journal le Dauphiné Libéré du 12 mars, ci-joint, vous êtes cité pour avoir donné votre avis sur notre association « Association pour la Vie de la Paroisse Saint-Germain du Lac ».

L'entête de cet article « *Une structure jugée inutile par les Evêques de France* » donne à votre analyse un poids et une dimension que nous ne pouvons accepter pour les raisons suivantes :

- 1 - Comme depuis le début de l'affaire qui secoue la Paroisse, l'Évêché d'Annecy ne donne que des informations partielles ce qui dénature les réponses aux questions posées, nous ne pouvons imaginer que vous eussiez donné de telles conclusions si vous aviez été informé de la totalité du dossier.
- 2 - L'objet de l'association ne revendique en aucun cas un droit canonique mais elle peut à tout moment saisir l'Officialité de sa Province pour l'informer sur des dysfonctionnements, ce qui est exactement ce qui a été initié directement par des paroissiens. L'association à cette époque n'existait pas. En effet depuis plus de 3 ans, l'Évêché d'Annecy, ne respecte pas le droit canon : lettre de mission non valable, refus de prendre en compte les décisions de l'EAP, intrusion dans la gestion de la Paroisse, etc.
- 3 - Sur un plan civil même, l'Évêché refuse, au sujet d'un acte notarié de 1974 concernant l'affectation d'un bien paroissial, d'en respecter les clauses.

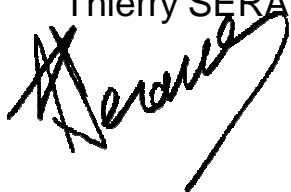
À l'éclairage de ces faits, connus et reconnus par l'Officialité de Lyon, cumulés avec une politique de diffamations, injures, calomnies dont font l'objet le Curé Xavier de Dumast, la Paroisse Saint du Lac et des paroissiens, vous comprendrez mieux les raisons de la création de notre association, tous les recours de conciliations ayant été recherchés et tentés vainement.

Quant à la mention d'une volonté cultuelle, il n'en est nullement fait état dans l'objet des statuts de l'Association. Si sa rédaction s'avérait ambiguë, merci de nous le faire savoir, nous le modifierions immédiatement.

Nous vous laissons le soin de faire savoir au journal concerné le droit de réponse auquel cet article invite.

Pour notre part, de même que pour tous les paroissiens proches du Père, ce qui n'est pas le cas de l'Evêché et de quelques autres paroissiens, nous nous refusons à mettre sur la place publique cette affaire qui porterait préjudice à notre Eglise.

Le Président
Thierry SERANT



Copie :

- Son Excellence Révérendissime Luigi Ventura - Nonciature Apostolique
- Son Éminence Philippe BARBARIN - Archevêché de Lyon